

CANTON DE VAUD

COMMUNE D'EPESSES

# PLAN DES ZONES

ECHELLE 1:5000

Approuvé par la Municipalité  
le: 26. novembre 81.  
le Syndic Secrétaire

Soumis à l'enquête publique  
du: 7.12.81. au: 7.1.82.  
le Syndic Secrétaire

*Dubouy*  
  
*W. Clust*

*Dubouy*  
  
*W. Clust*

Adopté par le Conseil Communal  
d'Epesses dans sa séance  
du: 10. juin 82.  
le Président le Secrétaire

Approuvé par le Conseil d'Etat  
du Canton de Vaud  
le: 2. NOV. 1983  
l'atteste, le Chancelier

*D. Chappin*  
  
*S. S. 16*

  
*W. Clust*

## LEGENDE

-  zone viticole; \*voir article 8 RPE
-  zone agricole
-  zone de verdure
-  forêts (à titre indicatif)
-  zone du village

-  secteur de protection des eaux (à titre indicatif)
- Dans ce secteur, toute construction ou modification de la configuration du sol fait l'objet d'une autorisation préalable de l'office cantonal de protection des eaux.

Note: Ce plan abroge le plan des zones approuvé par le Conseil d'Etat le 24 janvier 1973

Modifications adoptées par le Conseil communal dans sa séance du 10 juin 1982

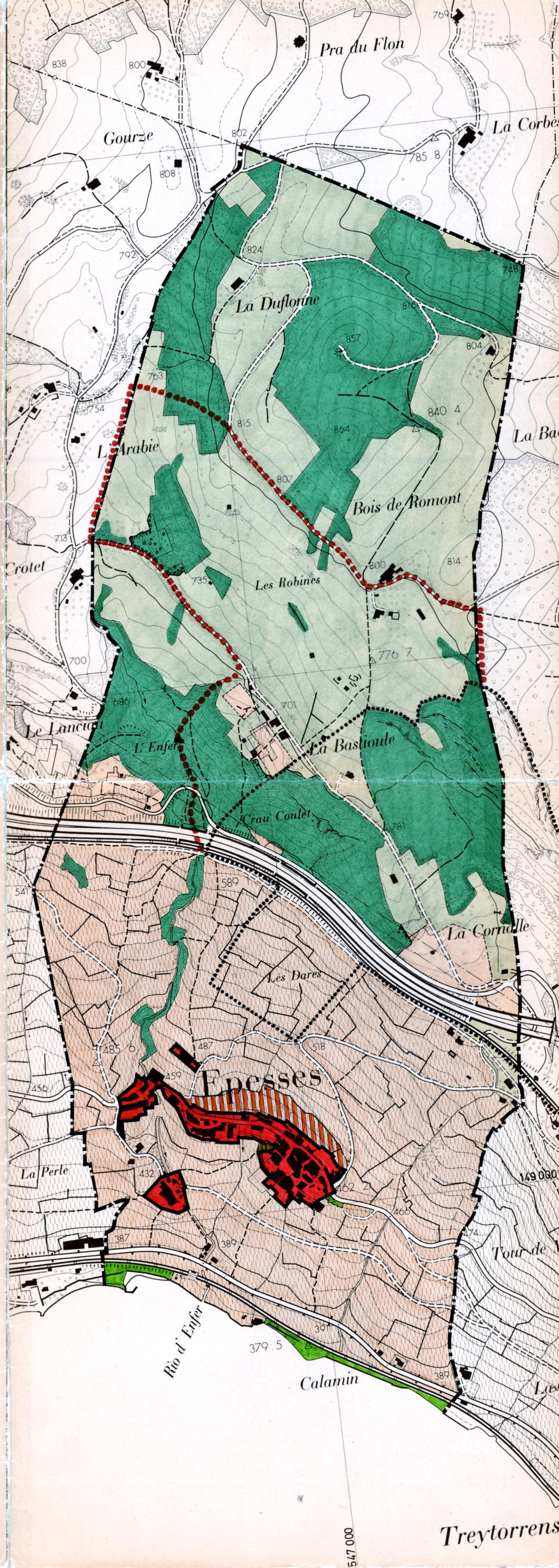
 zone du village

Modification approuvée par le Conseil d'Etat dans sa séance du 23 décembre 1981

 secteur de protection des eaux (à titre indicatif)

20 novembre 1981

Bureau d'aménagement du territoire  
**J.-D. Urech architecte EPFL, SIA, FAS, urbaniste FUS**  
Rue Enning 6 1003 Lausanne



547 000